

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2024

Présents :

Christophe GALAN – Pierre MALGUID - Sébastien GACIA - Isabelle BAUDRAIS - Valérie MISSON
ROLLEY - Mélissa CHEMLAL - Damien CLAUZURE - Vincent FROMENTAY - Laëtitia
LIVERTOUT - Amélie MARTINEZ - Céline VECCHI – Olivier ZANETTE

Absents excusés : Jean-Jacques BRETOU (procuration à C. GALAN) - Nicolas BERT - Joël
NOUAILLANE

Secrétaire de séance : Isabelle BAUDRAIS

Ordre du jour :

- Ecole : Rythmes scolaires / TAP
- Réhabilitation de la salle des fêtes

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 11 avril 2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE le procès-verbal 11 avril 2024.

VOTE :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABS : 0

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES :

Depuis 11 ans, l'école primaire de Saint Martin de Laye fonctionne sur un rythme scolaire imposé par la loi de 2013, à savoir 4,5 jours de classe avec la mise en place de Temps d'Activités Péri-scolaires.

La loi sur la réforme des rythmes scolaires devait être mise en application dans toutes les écoles au plus tard à la rentrée 2014 mais par choix et conviction, les municipalités de Bayas et Saint Martin de Laye, en accord avec les équipes enseignantes, avaient pris la décision d'instaurer cette nouvelle organisation dès septembre 2013 dans les écoles du RPI.

Madame la Directrice de l'école communale Jean-François MARTINEZ a émis le souhait de revoir l'organisation de la semaine scolaire pour revenir à la semaine de 4 jours, ce qui entrainerait la fermeture de l'école le mercredi matin et la suppression des TAP.

Une commission des affaires scolaires a eu lieu le 4 mars dernier et M. Sébastien GACIA, adjoint en charge des affaires scolaires, a fait parvenir par mail à tous les membres du conseil municipal le compte-rendu de cette réunion.

Lors de la séance du 11 avril dernier, il a été demandé de reporter le vote du conseil municipal afin d'avoir des éléments concrets sur la future organisation si le rythme de 4,5 jours était conservé.

Voici le projet proposé :

Si la semaine de 4,5 jours est maintenue, le planning pourrait être le suivant : activités culturelles et sportives sur le créneau du lundi ou du vendredi en fonction des disponibilités des intervenants extérieurs, en alternance avec les activités menées par l'agent communal.

Il y aura 5 périodes pendant l'année scolaire. Le planning devra être finalisé rapidement. Il sera demandé à l'agent communal un planning annuel des activités qu'elle souhaite mettre en place.

Des contacts ont été pris avec des associations locales :

- Taekwondo (vendredi : 30€/h)
- Basket (devis en attente)
- Tennis (devis en attente)
- Arts plastiques (déjà mis en place)
- Musique (27€ / h)
- Atelier photo (60€ de l'heure à discuter : sera en fonction du volume d'heures)
- Théâtre (30€ / h)

Le budget des TAP est de 4500€ pour l'année.

M. GACIA précise qu'il souhaite une réunion de travail à prévoir rapidement afin de présenter le planning des TAP 2024-2025 lors du prochain conseil municipal courant juin.

Mme LIVERTOUT précise que, suite à la demande d'achat d'un panier de basket, comme vu lors de la réunion du 3 mai, le coût serait d'environ 450€. Achat sous condition que l'activité Basket soit retenue dans le cadre des TAP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rester à 4,5 jours de classe par semaine.

VOTE :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABS : 0

CANTINE SCOLAIRE

Il est nécessaire de créer un groupe de travail pour le projet de cantine scolaire.
Monsieur GACIA propose un temps de réflexion d'un an pour soumettre des propositions de scénarios au conseil municipal.

Monsieur le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : S. GACIA – O. ZANETTE – V. FROMENTAY – A. MARTINEZ – M. CHEMLAL – C. VECCHI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les membres du groupe de travail Cantine :
S. GACIA – O. ZANETTE – V. FROMENTAY – A. MARTINEZ – M. CHEMLAL – C. VECCHI

M. Sébastien GACIA est désignée responsable de projet.

REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES

Les éléments fournis par la société Reno2 ne permettent pas de délibérer pour choisir la maîtrise d'œuvre, valider le projet ou le planning.

Monsieur le Maire précise que la maîtrise d'œuvre n'a pas pu fournir à ce jour un devis relatif aux prestations et que Reno2 propose un contrat de contractant général : voir avec le service des marchés de la CALI si ce type de contractualisation est possible (Isabelle + Emilie)

Le coût de la prestation de la maîtrise d'œuvre est estimé à 17% du montant des travaux.

A. MARTINEZ demande si cela va impacter le planning et repousser les prévisions de la mairie en raison du timing très serré. Réponse en suspend.

Il est nécessaire de créer un groupe de travail pour le projet de réhabilitation de la salle des fêtes qui fera également office de Commission d'Appel d'Offre (la commission d'appel d'offre n'est pas obligatoire pour ce type de marché).

Ce groupe de travail aura un rôle consultatif et examinera les candidatures et les devis des entreprises avant de les soumettre au vote du conseil municipal.

Les étapes du projet seront les suivantes :

- Validation de la maîtrise d'œuvre, du projet et du planning : **Délibération**
- Dépôt de la Déclaration Préalable auprès du service Urbanisme et du dossier Accessibilité PMR (DDTM) et Sécurité incendie (SDIS) : **Délibération**
- Consultation, analyse des devis et choix des entreprises : **Délibération**
- Travaux
- Réception du chantier : **Délibération**

Monsieur le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats : C. GALAN – V. FROMENTAY – P. MALGUID – I. BAUDRAIS – M. CHEMLAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les membres du groupe de travail Réhabilitation de la salle des fêtes :

C. GALAN – V. FROMENTAY – P. MALGUID – I. BAUDRAIS – M. CHEMLAL

M. Christophe GALAN est désigné responsable de projet.

AIRE DE JEUX

A prévoir :

- Location d'une mini-pelle pour décaissement + tranchée bordure.

Temps estimé par Vincent : 2 à 3 jours en fonction de la météo (Emilie)

- Autorisation de conduite pour mini-pelle soumise à visite et certificat médical (RDV à définir)
- Implantation du chantier réalisée par V. FROMENTAY – C. GALAN – D. CLAUZURE le 16 mai à 18h
- Travaux prévus à compter du 21 mai

ELECTIONS 9 JUIN 2024

Elaboration du planning des permanences (Isabelle, Vincent et Mélissa absents)

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

